DESOGERME MICROCHOC +
gamme désinfectants

DÉSINFECTANT ANTI-PARASITAIRE 2 EN 1 NOUVELLE GÉNÉRATION

- **Très large spectre : Bactéricide, fongicide et virucide.**
- **Testé : bactéricide 0,4% - virucide 0,8% - fongicide 0,8% - anti-parasitaire* (coccidiose) 4%.**
- **Très économique.**
- **Ne contient pas de formol, phénol, chlore et péroxyde.**
- **Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE N°2018/848**.**
- **Compatible avec le contact alimentaire. Thermonébulisable.**
- **Usages biocides autorisés : TP2 hygiène publique, TP3 élevage, TP4 industries agro-alimentaires et TP11 algicide.**
- **N° d'inventaire au Ministère de l'environnement : 70134.**

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide limpide, ambré avec une odeur caractéristique.
- Non classé inflammable.
- Densité à 20°C : 1,02 ± 0,02.
- pH de la solution concentrée : 4,3 ± 0,7. pH neutre aux doses d'emploi.
- Composition : Chlorure de didecyl dimethyl ammonium 90,3 g/Kg ; Glutaraldehyde 249 g/Kg.
- Bactéricide à très large spectre : bactéries Gram + et Gram -, Fongicide (moisissures et levures), Virucide.
- Efficacité testée selon les Normes EN 14675, EN 14349, EN 1656, EN 1650, EN 1657, EN 1276, EN 13697, EN 13610.

* Testé sur les parasites de la coccidiose (*Cryptosporidium parvum*), après nettoyage (avec **AXIS HYGIENET** dilué à 5% dans l'eau).

- Actif en présence d'eau dure et de matières organiques.
- Biocide utilisé pour l'usage PT 02 hygiène publique, PT 03 produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire, PT 04 désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux et PT11 (algicide).

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- AMM n° BTR0207.
- Le produit concentré est dangereux : respecter les précautions d'emploi ; dilué à la dose maximale d'utilisation, il ne fait l'objet d'aucun classement selon le règlement CLP.
- Les composants sont dans la liste de l'Arrêté Ministériel du 19/12/13, relatif aux produits de nettoyage de matériaux pouvant se trouver **au contact des denrées alimentaires**.
- Le port de gants, lunettes et masques de protection est recommandé.
- Respecter les doses d'emploi.
- Eviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement (utiliser la totalité aux doses préconisées). Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.
- Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.
- Usage réservé aux professionnels.

MODE D'UTILISATION :

1.Pour les matériels et locaux TP2, TP3, TP4, TP11 :
Vide sanitaire, vide de culture, locaux, véhicule…:

- Nettoyage préliminaire avec **AXIS HYGIENET, N ou DNM**.
- Désinsectisation éventuelle avec **PARAMOUCHE**.
- Désinfection par aspersion ou trempage avec machine à pression, nébuliseur… sur murs, sols, mangeoires, véhicules, matériels divers. Pédiluves, rotoluves : renouveler 1 fois / semaine.

2.Pour les matériels et locaux en présence des animaux TP3 :
En désinfection d'entretien, **DESOGERME MICROCHOC +** peut être pulvérisé sur sols, murs et parois, avec les matériels **PULPREA, PULPRELEC** ou **PULDOS**, en évitant soigneusement de diriger le jet dans la direction, au dessus ou à proximité des animaux et de leurs aliments.

Doses et usages :

	Efficacité (en %)	Contact (en mn)	Température (en°C)
Bactéricide	0,25	5	20
Bactéricide	0,4	30	10
Fongicide	0,8	15	20
Levuricide	0,4	15	20
Fongicide	0,8	30	10
Virus ECBO	0,8	30	10
Virucide	0,5	15	20

**Nettoyage et désinfection pour les bâtiments et installations de la production végétale biologique, y compris le stockage dans une exploitation agricole.

LABORATOIRES A.C.I.
Un laboratoire au service des professionnels
FABRIQUE EN FRANCE
Tél : 04 42 94 92 40 - www.laboratoires-aci.com - contact@laboratoires-aci.com